

RAPPORT DE MINORITE

Concernant le BUDGET 2020 de la commune de Crissier

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Ce rapport de minorité présente les arguments en faveur d'un amendement positif au compte Traitements (salaires) de l'Energie dans la Cité, amendement dont le but est d'allouer davantage de ressources humaines aux questions énergétiques et climatiques sur le territoire de la Commune. Il se veut plus concret et dans le prolongement du vœu émis dans le rapport de la Commission des Finances.

Nous souhaitons voir se développer une politique énergétique et climatique plus créative et plus ambitieuse à Crissier. Dans la perspective de croissance (quelques 11'000 habitant-e-s ces prochaines années) et des développements urbanistiques futurs, il nous semble indispensable pour une ville telle que Crissier de pouvoir répondre aux enjeux climatiques et économiques auxquels nous allons être confrontés de manière plus ciblée. Nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'anticiper.

L'octroi de ressources supplémentaires permettrait de ne plus repousser les engagements pris, et ce de manière plus concertée avec une personne qui pourrait consacrer un temps plus adéquat à l'étude de solutions innovantes et coordonnées. Cette personne pourrait suivre les gros dossiers (notamment de rénovation), proposer et mettre en œuvre des mesures plus ambitieuses, se tenir au courant des évolutions récentes dans un domaine en constante mutation et faire un travail de fond en matière de sensibilisation. Ceci pourrait également permettre, par exemple, d'engager et de suivre un-e stagiaire ou un civiliste, augmentant de cette manière les ressources à disposition. Ces ressources humaines supplémentaires sont une condition nécessaire pour envisager une certification Cité de l'énergie GOLD à un horizon de 10 ans.

1. Amendement proposé

Attribuer un montant complémentaire au compte « Traitements » afin de rendre possible une augmentation de 0.55 EPT supplémentaire pour le suivi des questions énergétiques et de durabilité sur le territoire de la Commune :

Compte	Montant au budget	Montant ajouté	Montant total
421.3011	30'000.-	66'000.-	96'000.-

2. Arguments en faveur de l'amendement

2.1 L'amendement permet de combler un manque reconnu et constitue une première étape, modeste mais nécessaire, vers une politique énergétique et climatique plus ambitieuse.

Actuellement, 0.25 EPT sont dévolus aux questions touchant à l'Energie dans la Cité (groupe de comptes 421), auxquels s'additionnent quelques heures attribuées par d'autres dicastères. Ces ressources permettent de maintenir la labellisation « Cité de l'énergie », dont l'audit a lieu tous les 4 ans (en 2021 pour le prochain). Il est clairement ressorti de la réponse de la Municipalité au postulat

« Pour le climat, ici et maintenant » que les ressources, notamment humaines, étaient un facteur limitant pour aller plus loin. On fait avec ce qu'on a sans envisager l'octroi de ressources supplémentaires (« *l'objectif est de réaliser le programme d'actions avec les ressources actuellement à disposition* », p.6 du rapport sur le postulat). Or, le calendrier que nous propose la Municipalité est à la fois trop lent et trop incertain, ce que confirme le fait que la plupart des sommes nécessaires pour l'assainissement des bâtiments communaux figure dans la colonne "non planifié" du plan quinquennal des investissements (voir pp. 69-81 du budget 2020). Par ailleurs, la Commission de gestion, dans son rapport sur l'année 2016 en regard du rapport de la sous-commission sur le sujet, faisait déjà ressortir du rapport d'audit que « *certaines projets n'avancent pas à cause du manque de ressources (pas structure d'une ville)* ».

2.2 L'amendement permet de renforcer un poste qui a fait ses preuves dans différentes communes vaudoises.

Pour une commune de la taille de Crissier, en plein développement démographique, une augmentation à 0.8 EPT du poste consacré aux questions énergétiques semble adéquate. A titre de comparaison, la commune de Bussigny a récemment mis au concours un poste similaire, alors que d'autres communes de l'Ouest lausannois (Prilly, Ecublens, Renens) bénéficient de postes comparables de délégué-e-s à l'énergie et/ou au développement durable. De tels postes ont fait leur preuve dans ces communes et ailleurs dans le canton. Ils apportent une réelle plus-value à l'action communale.

Un amendement positif au compte 421.3011 ne porterait que sur l'année 2020. Cependant, étant donné que la majorité de la Commission des finances recommande vivement à la Municipalité d'augmenter de manière pérenne ce même compte dès 2021 (voir vœu présenté dans le rapport sur le budget 2020), accepter l'amendement que nous proposons permettrait d'anticiper cette augmentation. Au vu des arguments cités ci-dessus et de l'urgence qu'il y a à agir pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique, il nous semble nécessaire d'initier maintenant une démarche allant clairement dans le sens des attentes de la population crissiroise, vaudoise et suisse.

2.3 L'amendement conduit à une augmentation minime des charges, que la bonne santé financière de la commune permettrait d'absorber sans problème.

L'amendement représente, avec celui inclus par la COFIN dans son rapport de majorité, une augmentation des charges épurées de l'ordre de 0.16 %. Même en prenant en compte la présent amendement et celui proposé dans le rapport sur le budget 2020, le résultat reste bénéficiaire à hauteur de 169'700 CHF. En outre, la santé financière de la Commune est bonne, ainsi que l'ont relevé à la fois la Municipalité (Préavis 52/2016-2021, Arrêté d'imposition pour les années 2020-2021) et la Commission des finances dans son rapport sur ledit préavis (« *La situation financière de notre Commune est saine. L'exercice 2018 a été marqué par un large excédent de revenus [...] Le résultat pour l'année 2019 laisse augurer, une fois encore, un excédent de revenus* », p.3 du rapport). En résumé, d'un point de vue strictement budgétaire, il n'existe de ces observations aucune contre-indication à retenir l'amendement proposé dans ce rapport de minorité.

3. Activités en cours et à développer

Au vu des cahiers de charge de postes similaires, le poste pourrait comprendre les tâches (dont certaines sont déjà assumées) :

- Proposer à la Municipalité de renforcer sa vision énergétique et climatique, ainsi que la stratégie nécessaire à son développement
- Gérer un groupe de travail ou une commission liés à l'énergie, définir un programme d'action et mettre en œuvre la politique énergétique dans le cadre du processus Cité de l'énergie
- Piloter les dossiers de gestion énergétique des bâtiments communaux, en particulier les crédits d'étude et de rénovation de ces bâtiments

- Gérer le fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Soutenir les différents services (urbanisme, police des constructions, mobilité) sur les questions et les contrôles liés à l'énergie
- Participer aux travaux de divers groupes, commissions, institutions communales, régionales, cantonales et fédérales
- Mettre en place la communication et la sensibilisation à l'intention de l'administration, des entreprises et de la population sur les thèmes liés à l'énergie

4. Prise de position de la minorité

Compte tenu de ce qui précède, les quatre commissaires minoritaires vous proposent d'amender le poste 421.3011 du budget 2020 de la commune de Crissier, en attribuant 66'000 CHF supplémentaires pour le traitement et le suivi des questions énergétiques et de durabilité sur le territoire de la Commune.

Au nom de la minorité

Oriane Sarrasin (rapporteuse), Caroline Albiker Pochon

Corinne Bonvin Jelmini et Olivier Ramel